

DISCOURS

Prononcé par le Député Mahama SAWADOGO, Président de la CCD de l'APF

Mesdames et Messieurs les membres du Comité scientifique,

Parmi les rares questions consensuelles de l'agenda politique international, celle qui fait l'objet d'un consensus parfait est incontestablement la problématique de la lutte contre la pauvreté. Cela est attesté par l'uniformité des discours dans différents foras internationaux, et la prise en compte de la lutte contre la pauvreté tant dans les politiques économiques et sociales des Etats nationaux que dans les interventions des organisations internationales et des ONG toutes natures confondues.

Pouvait-il en être autrement ? Rien n'est moins sûr. Et pour cause !

Si votre domaine d'intervention est l'économie, vous êtes concernés par la lutte contre la pauvreté. En effet, d'un point de vue strictement économique rien ne peut justifier la pauvreté. Mieux la lutte contre la pauvreté est favorable au développement économique ;

Si vous vous intéressez aux droits humains, alors vous êtes concernés par la lutte contre la pauvreté. En effet, la pauvreté comprise comme le faible accès de la grande majorité de la population aux biens et services de base – biens alimentaires, eau potable, assainissement, logement, énergie, éducation, santé – est manifestement un déni de droits humains. C'est pourquoi ceux qui militent pour la promotion des droits humains doivent être à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté.

Si vous inscrivez votre action dans le domaine de la politique, vous êtes concernés par la lutte contre la pauvreté. En effet la gestion de la société ne saurait s'accommoder de la pauvreté de masse.

Si votre domaine d'intervention est celui de l'éthique et de la morale, alors vous êtes concernés par la lutte contre la pauvreté. En effet la pauvreté de masse parce qu'elle entraîne l'exclusion sociale, économique et sociale est éthiquement inacceptable et moralement condamnable.

Si la religion est votre champ d'action, alors vous êtes concernés par la lutte contre la pauvreté. En effet parmi les valeurs prônées par les religions, figure le devoir de solidarité entre les membres des communautés. Et cette solidarité est exigée en faveur des pauvres en vue d'améliorer leur situation socio-économique.

Si votre domaine d'intervention est spécifique comme ceux des femmes, des enfants, alors vous inscrivez naturellement votre action en faveur de la lutte contre la pauvreté car les femmes et les enfants sont les principales victimes de la pauvreté.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité scientifique,

En résumé, la lutte contre la pauvreté concerne tout le monde. Et c'est pourquoi nul n'a le droit de s'en soustraire.

Quelles peuvent être les conditions de réussite de cette lutte ?

Le consensus sur la question est sans conteste une condition nécessaire mais non suffisante du succès.

Il me semble qu'un consensus sur les méthodes d'approche en termes d'objectifs intermédiaires à atteindre tels les OMD est une condition favorable.

Malgré ce consensus, il nous revient que les OMD ne seront pas atteints d'ici à 2015. Pourtant la communauté internationale, depuis 2000 avait donné l'assurance qu'ils le seront. Parmi les causes de ce rendez-vous manqué, on note des problèmes de gouvernance. Dans un tel contexte, la lutte contre la pauvreté nécessite un peu plus de rigueur. On sait par ailleurs que la rigueur et l'inflexibilité sont du domaine de la loi.

De ce point de vue, le choix de traduire les OMD en une loi sur la réduction de la pauvreté est une stratégie pertinente dans la lutte contre la pauvreté.

Ainsi se justifie le lien entre OMD et lutte contre la pauvreté.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité scientifique,

L'ACECI, en projetant de traduire les objectifs du millénaire en une loi portant sur la réduction de la pauvreté fait preuve d'une logique évidente, traduisant une vision réaliste de la lutte contre la pauvreté. Elle est réaliste parce que le projet s'appuie sur deux consensus au niveau de la communauté internationale – d'une part la problématique de la pauvreté comme dysfonctionnement de la société et d'autre part les OMD. Enfin elle est réaliste parce que l'ACECI est consciente que la lutte ne pourra être gagnée qu'en mobilisant tous les décideurs et acteurs aux plans national et international.

Son Excellence Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée nationale du Niger, en acceptant de présider en juillet 2008 la 1^{ère} édition des Grandes Conférences Diplomatiques Nord-Sud tenue à Québec et en engageant le Parlement nigérien aux côtés de l'ACECI, apporte incontestablement une caution parlementaire donc politique, au projet de l'Agence.

La Commission de la Coopération et du Développement de l'APF a, sans hésitation aucune accepté le partenariat avec l'ACECI parce que les objectifs poursuivis par l'Agence sont en adéquation avec les valeurs chères à la Francophonie à savoir la justice, la solidarité, les droits humains.

Les organisations internationales que sont l'UNFPA, le REPAOC et la FEMNET, tout en acceptant d'accompagner l'ACECI dans son projet profondément humanitaire par le financement de ses activités et leur apport scientifique et technique, renforcent en même temps la dimension internationale de la lutte pour l'éradication de la pauvreté qui est le plus grand défi de la communauté internationale en ce début du 21^e siècle.

Le Gouvernement nigérien, à travers les départements ministériels concernés par le projet, apporte une caution politique inestimable à notre entreprise. Son engagement à nos côtés en même temps qu'il constitue un soutien, un stimulant, nous impose une obligation de résultats.

Les personnes ressources qui ont accepté d'être parmi nous sont des personnalités de grande expérience qui sauront nous accompagner dans notre démarche scientifique.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité scientifique,

Notre présente session sera essentiellement consacrée à l'examen des OMD afin de proposer des actions pertinentes en guise de solutions qui pourront être formulées en termes d'obligation, d'interdiction, de droit ou de devoir aussi bien pour les Etats que la communauté internationale dans la lutte contre la pauvreté.

Cet exercice nécessitera certainement :

- d'une part une analyse des causes (immédiates, sous-jacentes, profondes), que celles-ci soient internes ou externes de l'extrême pauvreté, de la sous scolarisation, de l'inégalité entre hommes et femmes, de la dépendance des femmes, de la mortalité infantile, de la propagation du VIH/SIDA, du paludisme et autres maladies, de la dégradation de l'environnement, des insuffisances du partenariat actuel en matière de lutte contre la pauvreté ;

- d'autre part un inventaire des diverses expériences de solutions déjà administrées par les pays, les institutions internationales et les ONG de manière à s'appuyer sur leurs acquis tout en prenant soin d'éviter les travers possibles.

Mesdames et Messieurs les membres du Comité scientifique,

En conclusion de ce discours inaugural, je voudrais vous dire que je me suis permis cette réflexion avec l'autorisation de Madame Ginette KARIREKINYANA, Directrice de l'ACECI et Présidente de notre Comité. Je lui adresse mes remerciements pour la confiance placée en ma personne, laquelle confiance pouvait d'ailleurs être dévolue à chacun d'entre nous.

Merci de m'avoir prêté votre attention.